



SNUipp FSU 28

Mouvement 2009 : Non aux modifications des règles.



Trois groupes de travail, ayant pour objectif de fixer les nouvelles modalités du mouvement départemental, se sont tenus en décembre et janvier.

En l'état actuel, le projet de mouvement permet à l'Administration de modifier considérablement une mesure fondamentale qui existait dans le département, à savoir la **suppression de la seconde phase du mouvement et la suppression de la seconde saisie de voeux.**

En l'absence de publication des postes et de la possibilité de postuler sur des supports connus de tous, les nominations sur la base d'une extension géographique limiteront les possibilités de mutation et mettront à mal le respect de l'équité et de la transparence.

De manière unanime, les délégués du personnel ont fortement critiqué ce projet qu'ils ne voteront pas en l'état et demandent que soient maintenues les règles antérieures, de participation à la seconde phase du mouvement départemental, règles qui permettaient de satisfaire une très grande majorité des collègues dans l'intérêt du fonctionnement des écoles et des élèves.

Nous, soussignés, demandons le maintien des règles antérieures relatives au mouvement des personnels en Eure-et-Loir

Nom Prénom	Ville	Signature

Pétition à retourner à :
SNUipp.28 - 3 rue Louis Blériot BP 81125 CHAMPHOL - 28304 MAINVILLIERS CEDEX
ou
SE-UNSA 28 - 13 rue des bouchers - 28000 CHARTRES